

Le retard de publication des actes notariés semble gênant pour l'administration uniquement parce qu'il empêche techniquement la fusion. Preuve en a été donnée avec la tentative de la direction locale d'organiser le retard du SPF en avance (techniquement pour la fusion, les 2 services doivent être au même niveau de publication). Mais qui se soucie de la colère plus que légitime des contribuables à l'encontre des agents ? Qui subit cette colère ? Certainement pas les directeurs, mais bien les agents des SPF, du cadastre, des SIP, des trésoreries, de l'accueil... Tu trouveras ci-après le compte rendu de l'audio de ce jeudi 18 02 2021 avec la directrice sur ce sujet :

Un dialogue extrêmement tendu mais une première avancée !

Les agents des SPF de Perpignan ont adressé deux pétitions massivement signées à la directrice:

- la première pour demander communication intégrale du rapport d'audit, à défaut les agents ont prévenu qu'ils ne participeraient à aucun groupe de travail
- la seconde pour annoncer qu'ils refusaient toute mise en place d'une comptabilité commune et d'un accueil commun tant que la fusion n'était pas effective. Ils demandaient également que la mise en place de cette fusion se fasse en tenant compte de leur avis.

Sur le premier point, la directrice n'a rien voulu entendre. La Cgt a rappelé que les auditeurs s'étaient pourtant engagés auprès des agents à leur communiquer le rapport avant rédaction définitive, afin qu'ils puissent apporter d'éventuelles modifications. Cette étape a disparu et n'a été communiquée qu'une synthèse aux seules OS. La question essentielle de l'emploi, mais aussi de l'action à mener par la direction auprès des notaires et de la DG ont mystérieusement disparu... Comment demander des efforts aux agents sans connaître les efforts à faire par la direction ? Surtout quand n'est mis en évidence dans cette synthèse que l'absolue nécessité pour les agents de préparer la fusion. On peut comprendre que les agents aient donc une méfiance extrême envers les conclusions de la synthèse et qu'ils souhaiteraient avoir accès au document intégral. Nous avons rappelé à la DDFIP que le rapport d'audit de 2012 avait été remis aux agents, pourquoi l'omerta aujourd'hui ? La première pétition s'est heurtée à un véritable mur.

Sur le second point, au bout d'un débat houleux, la directrice a annoncé qu'elle ne faisait pas de la fusion un préalable. En conséquence, elle renonce à mettre en place par anticipation la comptabilité et l'accueil communs.

Cette première avancée est à mettre à l'actif des agents des SPF.

Au final, le plus inquiétant demeure bien l'évacuation complète du problème de l'emploi par la directrice. Les renforts actuels ne suffisent même pas à combler les temps partiels et les absences. Et tout le monde sait que les EDR formés sur ces missions ne vont pas tous restés... et surtout que des agents expérimentés des SPF vont partir en retraite prochainement ! Comment espérer résorber un retard si important lorsqu'une directrice refuse des éléments objectifs montrant l'insuffisance des moyens humains, éléments contenus dans le rapport d'audit de 2012 ? Dans ces conditions, il est évident qu'elle ne demandera aucun moyen à la DG !

La direction va maintenant envoyer Mme Nanté à compter du 1er mars pour tenter de contourner l'action collective des agents. En effet, Mme Guillouet a largement suggéré que les agents ne comprenaient pas tout et que la direction allait leur expliquer...

Colonne de droite publique: [En direct des sections](#)

Public: [CR Divers](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
